

## CONTRIBUER AUTOMATIQUEMENT A L'OBSERVATOIRE DES LOYERS CLAMEUR ET SATISFAIRE LES OBLIGATIONS IMPOSEES PAR LA LOI ALUR

CLAMEUR assure le rôle d'organisme tiers, pour le compte et à la place de ses adhérents, afin de satisfaire à l'obligation de la loi ALUR de transmettre les informations liées au logement et au contrat de location.

Par exemple, une convention sur la transmission des données fournies par CLAMEUR à l'OLAP a été signée. Elle permet la délivrance par CLAMEUR du certificat de bonne transmission des données tel que prévu par la loi ALUR.

\*\*\*

### La procédure à suivre pour rentrer dans le dispositif d'alimentation automatique

Il convient de suivre la procédure étape par étape et le cas échéant, si une difficulté nouvelle apparaissait, de prendre contact avec CLAMEUR en déposant un message sur son site [www.clameur.fr](http://www.clameur.fr)

#### Etape 1 : Mise en place de la passerelle entre votre éditeur de logiciel et CLAMEUR

Contactez votre éditeur de logiciel afin de savoir si la passerelle entre votre logiciel informatique et CLAMEUR est en place (liste des éditeurs mise à jour en annexe).

- **Passerelle non opérationnelle** → Demander à votre éditeur de logiciel de contacter la société Yanport : [support.clameur@yanport.com](mailto:support.clameur@yanport.com)
- **Passerelle opérationnelle** → Etape 2

#### Etape 2 : Ouverture d'un compte ftp

Remplissez en ligne le formulaire d'inscription <http://inscription-clameur.yanport.com/> : les informations demandées concernent principalement la raison sociale, le n° SIRET et le n° de carte professionnelle.

Et cochez la case donnant à l'éditeur l'autorisation d'exporter les données vers CLAMEUR. Par retour, vous recevrez un mail accusant réception de votre demande et vous informant que votre compte est en cours de validation.

#### Etape 3 : Validation de votre compte

Sous 48h00, vous recevrez un mail vous informant que votre compte est opérationnel et vous communiquant :

- votre identifiant de connexion au serveur ftps
- un lien pour réinitialiser votre mot de passe en cas de perte
- un lien vers le support client

#### Etape 4 : Paramétrage de votre logiciel

Contactez votre éditeur de logiciel afin qu'il puisse vous assister dans le paramétrage de votre logiciel.

## Etape 5 : Dépôt d'un fichier de contribution

Connectez-vous au serveur ftps : <ftp-clameur.yanport.com> avec vos identifiants.

Identifiants de connexion au serveur ftp ≠ codes de connexion au site internet de CLAMEUR

Les identifiants de connexion au serveur ftp : dépôt des fichiers de contribution.

Les codes du site internet de CLAMEUR : connexion aux pages an accès réservé de [clameur.fr](http://clameur.fr).

Et déposez votre fichier de contribution.

1. Réception d'un accusé de réception
2. Analyse et traitement du fichier : réception d'un rapport d'intégration. Selon l'état de renseignement des références locatives transmises (conformité avec la loi ALUR) et la qualité des données (adresses incomplètes, absence de surface, ...) transmises :

- **Données non validées** → Etape 5 après avoir « enrichi et complété » le fichier transmis
- **Données validées**  
Après analyse et traitement du fichier : réception d'un rapport d'intégration et du certificat de transmission.

En cas de problème de dépôt, vous pouvez contacter le support : [support.clameur@yanport.com](mailto:support.clameur@yanport.com)

\*\*\*

### PASSERELLES ACTUELLEMENT OPERATIONNELLES AVEC LES SOCIETES/EDITEURS DE LOGICIEL

A2P  
ARAMIS  
CRYPTO  
EGIDE  
GERCOP / CRYPTO / groupe ADAO  
GESTION INTEGRALE  
Groupe DP LOGICIELS KRIER H2I  
ICS  
IMMOPEN

ISIS –IDEAL SOFT INFORMATIQUE SUD  
KRIER  
LOGILINK  
LOGIN/DOVADIS/GPI/SDGI  
PERICLES 5  
SEITRA THETRAWIN  
SEPTEO – LOGIN / DOVADIS  
SNEDA / CASSIOPAE  
SOPRA

\*\*\*

### DELIVRANCE DES CODES D'ACCES CLAMEUR

La délivrance des codes d'accès à CLAMEUR est conditionnée par l'étape de la procédure de transfert qui a été validée.

- Adhérent d'un membre de CLAMEUR → accès au niveau 2 du site [www.clameur.fr](http://www.clameur.fr)  
**Les codes d'accès niveau 2 sont envoyés par l'organisation à laquelle vous êtes rattachée.**
- Dépôt d'un fichier de données valides sur la plateforme Yanport → accès aux niveaux 3 et 4 du site [www.clameur.fr](http://www.clameur.fr)

**Les codes d'accès niveau 3 et niveau 4 sont générés et envoyés par mail par CLAMEUR uniquement, tous les 2 mois.**